

DICRIM

Document d'Information sur les Risques Majeurs



Commune de Pommeuse

Préface du maire

Madame, Monsieur, cher(e) pommeusien(ne)

Ce « document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » - DICRIM – doit nous permettre de répondre dans les meilleures conditions aux risques naturels et technologiques qui peuvent un jour survenir dans notre commune.

Il nous rappelle les mesures de prévention et de sauvegarde à prendre face à ces risques.

Ce DICRIM s'insère dans une démarche plus globale, conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, de mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Je tiens à remercier plus particulièrement M. David LAURELUT, qui a mis son expérience de pompier au service de la rédaction de ce document, ainsi que les services de la DDT, qui nous ont fait bénéficier de leur précieux conseil.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document et à le conserver précieusement, tout en vous souhaitant évidemment de ne jamais devoir l'utiliser.

Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	P4
L'alerte météorologique	P6
Inondation	
Gonflement retrait des argiles et de glissement de terrain	
Transport de matières dangereuses	
Tempête	

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur représente un événement potentiellement dangereux qui s'applique à une zone où il existe des enjeux humains, économiques et/ou environnementaux.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, et les ruptures de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...)

Événements sur la commune

Événements naturels récents sur la commune, ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle :

- Du 29 décembre 2001 au 31 décembre 2001 : Inondations et coulées de boue**
- Du 25 décembre 1999 au 29 décembre 1999 : Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain**
- Du 1^{er} juin 1997 au 31 août 1998 : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**
- Du 1^{er} janvier 1995 au 31 mai 1997 : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**
- Du 24 avril 1995 au 25 avril 1995 : Inondations et coulées de boue**
- Du 17 janvier 1995 au 31 janvier 1995 : Inondations et coulées de boue**
- Du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 1994 : Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse**
- Du 1^{er} janvier 1991 au 30 septembre 1993 : Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse**
- Du 1^{er} mai 1989 au 31 décembre 1990 : Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse**
- Du 5 décembre 1988 au 6 décembre 1988 : Inondations et coulées de boue**
- Du 8 mai 1988 au 9 mai 1988 : Inondations et coulées de boue**
- Du 1^{er} septembre 1987 au 1^{er} septembre 1987 : Inondations et coulées de boue**
- Du 20 mai 1986 au 20 mai 1986 : Inondations et coulées de boue**
- Du 8 avril 1983 au 10 avril 1983 : Inondations et coulées de boue**
- Du 8 décembre 1982 au 31 décembre 1982 : Inondations et coulées de boue**

L'alerte météorologique

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenue de ces phénomènes sont essentielles...

Pour cela, Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

En cas d'alerte météo, les informations sont transmises par la préfecture suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).

Événements météorologiques pris en compte :



Vent violent



Orages



Pluie, inondation



Grand froid



Canicule



Avalanche



Neige, verglas

L'alerte météorologique

Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance.

- █ Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- █ Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- █ Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- █ Pas de vigilance particulière

Inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation se traduit par une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut se manifester par

- Le débordement direct d'un cours d'eau ;
- Le débordement indirect par la remontée des eaux issue de la nappe phréatique, des réseaux d'assainissement ;
- La stagnation des eaux pluviales lors de pluies particulièrement fortes;
- Le ruissellement en secteur urbain dû à des orages intenses saturant la capacité des réseaux d'assainissement pluviaux.

L'ampleur de l'inondation est fonction :

- De l'intensité et de la durée des précipitations et de leur répartition spatiale ;
- De la surface et de la pente du bassin versant ;
- De la couverture végétale et de la capacité d'absorption du sol ;
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux formant des embâcles.



Lit Mineur



Lit majeur



Le risque sur la commune

La commune de Pommeuse présente une configuration topographique avec des dénivélés importants et est traversée par deux cours d'eau le Grand Morin et l'Aubetin. Ainsi, trois types d'inondation sont envisageables.

1- Le débordement direct

Lorsque le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur, en inondant les berges et leurs rues adjacentes.

Le Grand Morin est bien connu pour ses débordements fréquents et rapides.

La crue de référence est la crue centennale modélisée à partir des données des crues de 1958 et 1988. Une hauteur de crue de

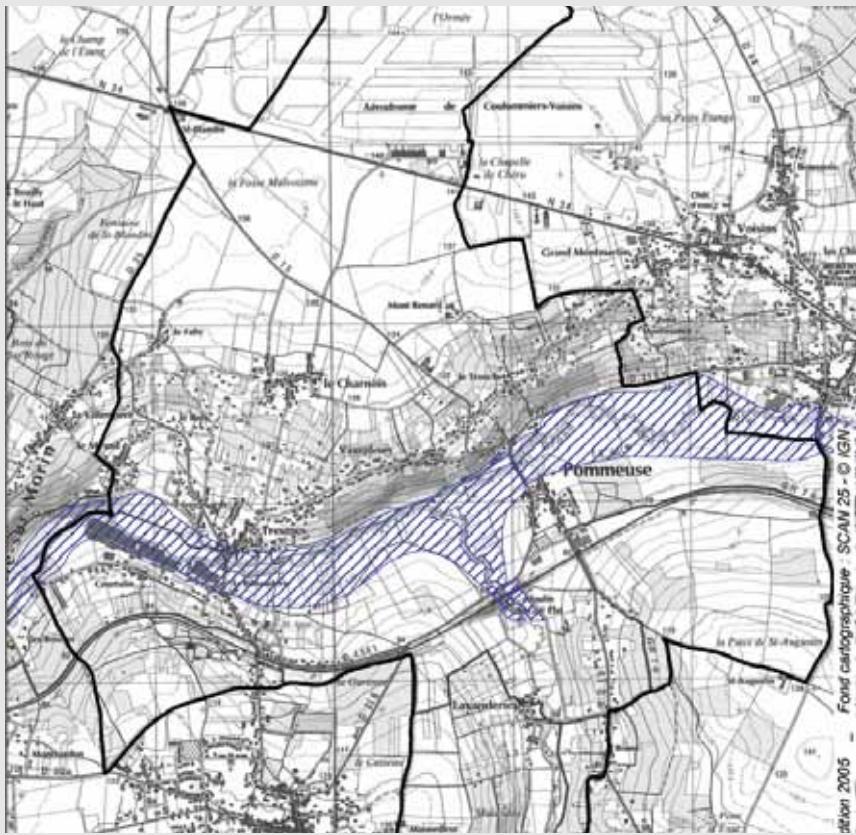
2 - Le débordement indirect

Lorsque les eaux remontent (siphonage) des nappes phréatiques, des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales,

3 - Le ruissellement

Par accumulation dans les points bas liée à une capacité insuffisante d'infiltration des sols ou du réseau d'eaux pluviales lors de pluies anormales. En secteur urbain, des orages intenses peuvent occasionner un très fort ruissellement sur les secteurs avec un dénivélé important.

Inondation





Le risque sur la commune



